

Réunion citoyenne 12 février : E-Lumin à Bonlez

1. Participation

Représentants de l'administration communale : Mélanie de Posch (conseillère énergie) et Guillaume Le Goff (coordinateur Pollec)

Représentants du collège : Luc della Faille (échevin à l'environnement et l'énergie), Ravi Misra (échevin à la mobilité)

Réprésentant ORES : Nicolas Favereuse (Directeur Brabant Wallon)

Réprésentant NATAGORA : Bernard Le Gros

Etaient également présents dans le public des représentants de la CCATM et du conseil

Pour les habitants de Bonlez, 33 personnes étaient inscrites à cette réunion citoyenne, mais 65 sont venues

2. Résumé du plan E-Lumin (présentation en pièce jointe)

Depuis 2020, la commune de Chaumont-Gistoux s'est engagée dans un projet de modernisation et de rationalisation de son éclairage public : le projet E-Lumin. Face aux défis du dérèglement climatique, à la nécessité de réduire la consommation énergétique et à l'importance de préserver la biodiversité, la commune a entrepris un vaste plan de conversion vers des éclairages LED et de suppression progressive de certains points lumineux.

L'éclairage public représente en effet le premier poste de consommation électrique communale, avec un coût annuel de 130 000 € en énergie et 86 000 € en maintenance. Par ailleurs, l'impact environnemental est considérable : 215 tonnes de CO₂ émises chaque année, perturbation des cycles de vie des animaux, disparition des étoiles sous l'effet de la pollution lumineuse et mortalité massive d'insectes. Au-delà des enjeux écologiques et économiques, l'éclairage artificiel joue aussi un rôle sur la santé humaine, influant sur la qualité du sommeil et générant parfois des éblouissements dangereux pour la circulation.

En deux ans, 12 % des lampadaires ont été supprimés, permettant une économie notable malgré la hausse des prix de l'énergie. Cependant, la mise en œuvre du projet à Bonlez a soulevé certaines préoccupations, notamment en matière de sécurité routière et de sentiment d'insécurité.

En juin 2024, 514 courriers ont été envoyés aux habitants de Bonlez afin de recueillir leurs avis. Seuls 13 % des citoyens ont répondu, parmi lesquels cinq retours favorables et 63 demandes de réajustement, majoritairement motivées par deux préoccupations : la visibilité des piétons et cyclistes sur la voie publique et la crainte d'une augmentation des actes de délinquance dans l'obscurité.

L'analyse des données policières permet de relativiser ces craintes : le nombre de vols recensés n'a pas augmenté depuis la suppression de certains lampadaires et 50 % des cambriolages ont lieu en plein jour. Quant aux accidents, leur fréquence n'a pas significativement évolué en fonction de la présence ou de l'absence d'éclairage. Il apparaît même que l'éclairage peut donner

un faux sentiment de sécurité aux automobilistes, les incitant à rouler plus vite, ce qui peut être contre-productif en matière de prévention routière.

Plutôt que de restaurer systématiquement des points lumineux, la commune met en avant d'autres solutions :

- Sensibiliser piétons et cyclistes à l'importance d'être visibles (vêtements clairs, accessoires réfléchissants, lampes).
- Réguler l'éclairage privé en incitant les habitants à utiliser des détecteurs de mouvement et des luminaires orientés vers le sol.
- Améliorer la signalisation par l'ajout de panneaux, de réflecteurs et de LED clignotantes aux endroits les plus sensibles.

Lors de cette réunion, les citoyens ont été invités à s'exprimer. Nous avons discuté, rue par rue, des ajustements possibles. Le but étant de trouver un compromis entre économies d'énergie, respect de l'environnement et maintien d'un cadre de vie rassurant.

3. Questions réponses en présence d'ORES et Natagora

Aspects techniques et financiers de l'éclairage public

- Retirer un luminaire coûte environ 100€.
- La majorité des luminaires sont sur des poteaux en béton qui portent aussi le réseau électrique, ce qui limite les coûts de remplacement.
- Installer un nouveau lampadaire avec armature coûte 6 500€ HTVA.
- Entretien des arbres : tout propriétaire, y compris la commune, doit élaguer ses arbres pour éviter qu'ils n'endommagent les luminaires ou gêne l'éclairage.

Économie d'énergie et impact des LED

- Remplacer des ampoules 100W par des 37W permet une grosse économie, mais passer de 50W à 37W est moins rentable.
- Le remplacement des ampoules se fait en fonction de plusieurs critères (l'état, l'âge, et la consommation en énergie)
- Possibilité de mettre des ampoules à LED avec détecteur de mouvement et diminution d'intensité pendant la nuit (Dimeur)
- Coût :

130W les plus anciennes ampoules = 130€/an

50W led = 50€/an

37W led avec dimeur = 37€/an

- La télégestion et la télédétection (coût de 500€ pour 10 ans) améliorent l'image de marque mais ne sont pas économiquement rentables.

Réglementation et sécurité

- La norme européenne sur l'éclairage impose que si une rue est éclairée, elle respecte un niveau de visibilité minimal, variant selon la vitesse et l'usage de la route. Par exemple devant une école avec passage piéton, l'éclairage doit atteindre 10 lux.
- En l'absence d'éclairage, la visibilité des phares joue un rôle clé dans la sécurité routière. Elle permet aux conducteurs d'anticiper la présence d'un véhicule bien avant de le croiser, réduisant ainsi le risque de collisions. Cette perception précoce est essentielle et elle offre plus de temps pour réagir aux imprévus.
- Statistiques de la police : plus une rue est éclairée, plus la vitesse des véhicules augmente.
- À Bonlez, malgré une limitation à 30 km/h et selon l'analyse réalisée par la conseillère en mobilité, 20% des conducteurs dépassent cette vitesse (entre 30 et 50 km/H) dans le centre de Bonlez.

Impacts environnementaux et biodiversité

- Natagora recommande un éclairage directionnel et adapté à la biodiversité.
- Les lumières bleues sont les plus néfastes pour la faune ; le jaune-orangé est préférable.
- L'éclairage impacte la reproduction et l'alimentation des animaux nocturnes,
- Aux États-Unis, la maladie du nez blanc a décimé 95% des chauves-souris, entraînant une baisse de 31% du rendement agricole.

4. Discussion rue par rue :

Après avoir présenté les statistiques concernant une rue (% de réponses au courrier de juin 2024, nombre de luminaires enlevés, nombre d'accidents et de vols déclarés à la police 3 ans avant et 3 ans après E-Lumin), un plan de cette rue avec la position des lampadaires enlevés et laissés a servi ensuite de base pour les discussions. Les demandes précises des habitants ont été notées :

1) Chemin de l'herbe :

- Après la rue d'en haut. Un passage pour piétons est très éclairé et le suivant l'est beaucoup moins. Il est donc demandé d'homogénéiser les deux luminaires
- Il y a un manque de trottoirs entre le carrefour (tout vent X chemin de l'herbe) et la chaussée de Huy, talus d'un côté et accotement de l'autre
- Demande de remise d'éclairage dans la ligne droite avant d'arriver à Bonlez, il y a un trottoir mais la route est empruntée par des piétons et des cyclistes

2) Rue d'en Haut :

- Les panneaux rouge et blanc placés à hauteur du pont tombent régulièrement. Le service technique sera prévenu pour qu'ils soient remis en place

- Sentiment d'insécurité présent Près du bois, quelqu'un à peur pour les jeunes filles qui se baladent
- Insécurité signalée, notamment des tentatives d'effractions

3) Chemin du fond des Goffes :

- Sentiment d'insécurité : rajouter 2 luminaires (1 sur 2) : [291 et 293](#)
- Des habitants de cette rue sont contents de l'impact sur la biodiversité (Traversée de batraciens)
- Témoignage d'une dame qui promène son chien, qui au début n'était pas à l'aise mais s'est équipée (gilet jaune, lampe) et s'est vite habituée et apprécie les nuits étoilées.

4) Rue Bas Bonlez

- Numéros 68 et 70 problèmes pour descendre les poubelles : [rajouter les luminaires 199 200](#)
- C'est une rue très passante sans possibilité de mettre des trottoirs. Il est donc important de mettre en place des systèmes pour ralentir les voitures (Radar, chicane, circulation locale) et/ou augmenter la visibilité des piétons (éclairage)
- Au numéro 2 (intersection avec Bernard croix) : le luminaire reste allumé tout le temps

5) Rue Bernard Croix

- Signalement de lumières qui clignotent et ne sont pas agréables. Ces dernières ont été peint en noir. Les pannes d'éclairages peuvent être signalées sur le site d'ORES (<https://luminaire.ores.be>)
- Un habitant signale les effets positifs du plan E-Lumin, notamment le ralentissement des voitures (couplé au fait que la commune ait ajouté des panneaux circulation locale) et au niveau de la biodiversité (biches et renards dans le jardin)
- Demande de luminaires pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus

6) Chemin de la Bourlotte

Pas de riverains présents

7) Colline des Sources

- Les habitants signalent une disparité entre la première moitié de la rue où on a supprimé l'éclairage (4 luminaires) et la deuxième moitié de la rue où l'entièreté des luminaires a été laissée (6 luminaires). Cela s'explique par le fait que cette partie de la rue est en mauvais état et qu'il est difficile d'y faire des manœuvres en voiture.
- Ces habitants voudraient qu'on rajoute au moins un luminaire dans le début de la rue (206)

8) Chemin du Fort de Voiles

- Entre bas Bonlez et le train, le bas-côté est en très mauvaise état, cela est donc dangereux pour les piétons et pour les automobilistes
- Au niveau du pont il serait plus judicieux d'inverser les priorités car on ne peut se garer que d'un côté

- Une personne signale qu'elle préfère circuler dans ce quartier de nuit que de jour car elle voit mieux les personnes arriver grâce à leur phares (donc les voitures qui viennent ou les personnes avec des lampes de poches)
- Il a été demandé de remettre le luminaire 186 car il y a un charroi relativement important vers les fermes et centre équestres
- Pas besoin de flèches sur le pont comme cela a été fait rue d'en haut
- Il y a une demande de mettre ce quartier en zone 30

9) Chemin du Grand Sart

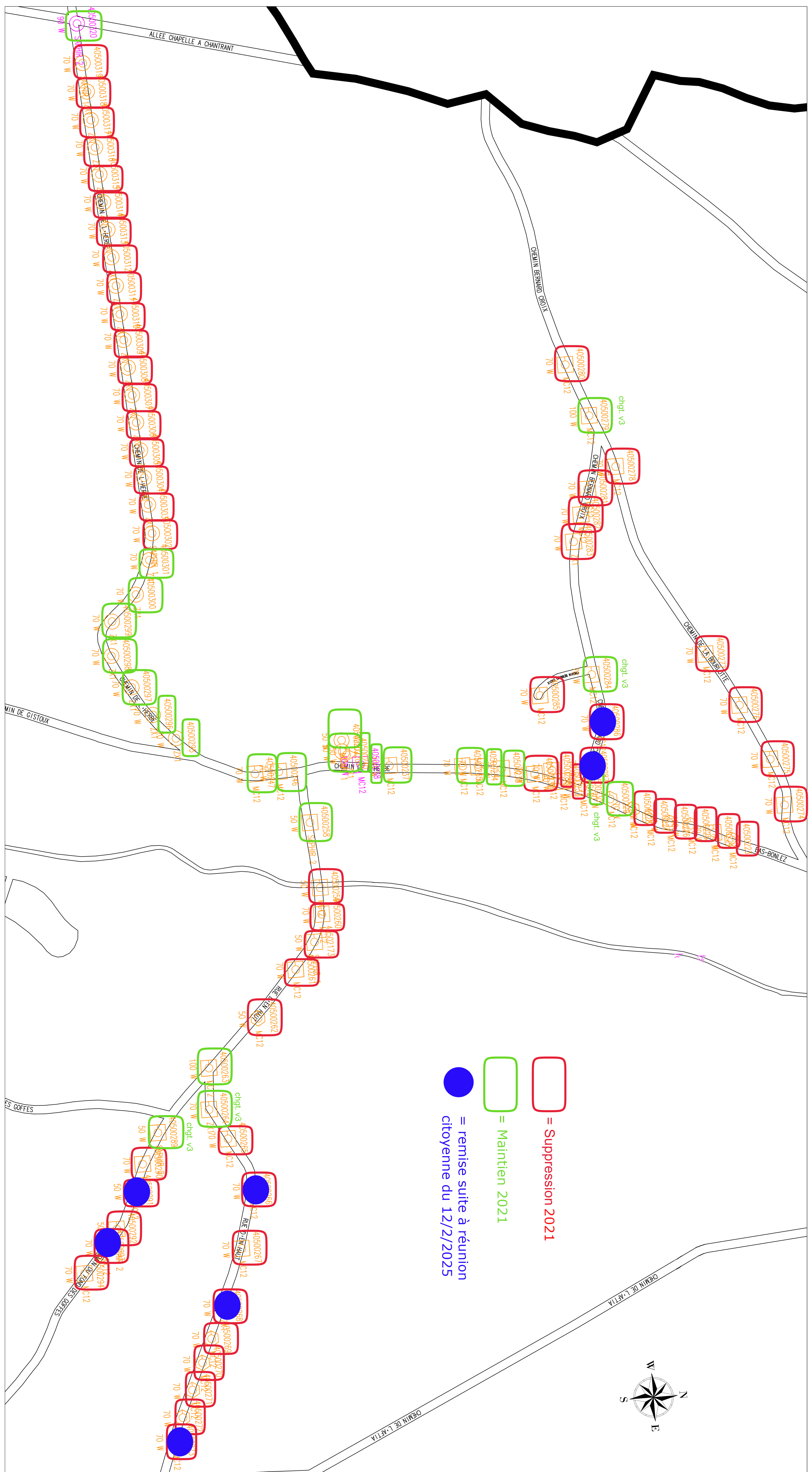
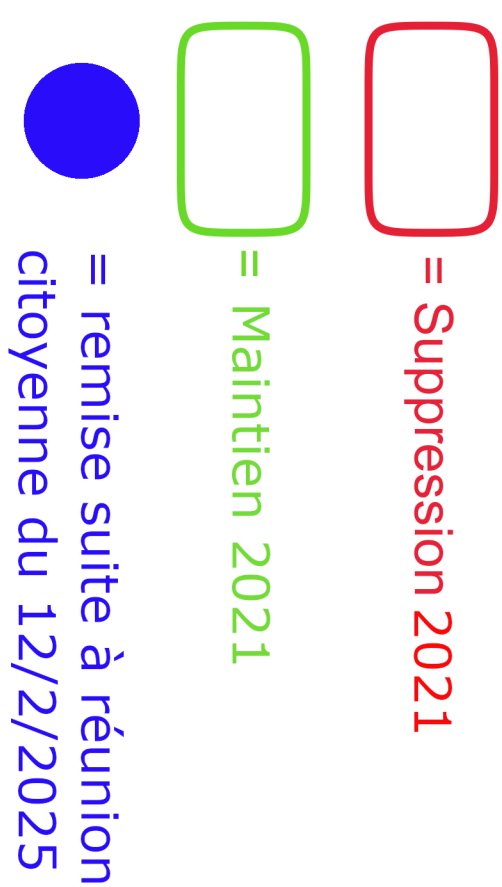
- Il y a eu plusieurs demandes de remettre de l'éclairage car les rues de ce quartier sont très étroites
- Une personne a demandé qui a décidé de retirer les lampadaires et que ce serait bien qu'avant de décider d'enlever un luminaire une personne fasse le tour de nuit pour mieux se rendre compte de l'importance d'un lampadaire. Le protocole de décision d'enlèvement a donc été expliqué :
 - Liste de luminaires envoyée par ORES
 - L'administration propose d'enlever ou de laisser certains luminaires sur base de plusieurs critères :
 - Passage piétons
 - Carrefour
 - École
 - Zone dangereuse
 - Impact sur l'environnement
 - Analyse sur le terrain de nuit et de jour, par des représentants de la CCATM (citoyens)
 - Enlèvement des luminaires choisis par ORES
- Remettre le luminaire 156 car plusieurs accidents ont eu lieu à cet endroit (rentrées dans une barrière)

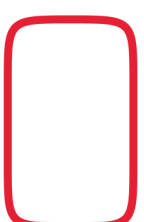
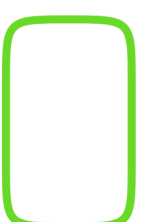
10) Chemin du Panorama

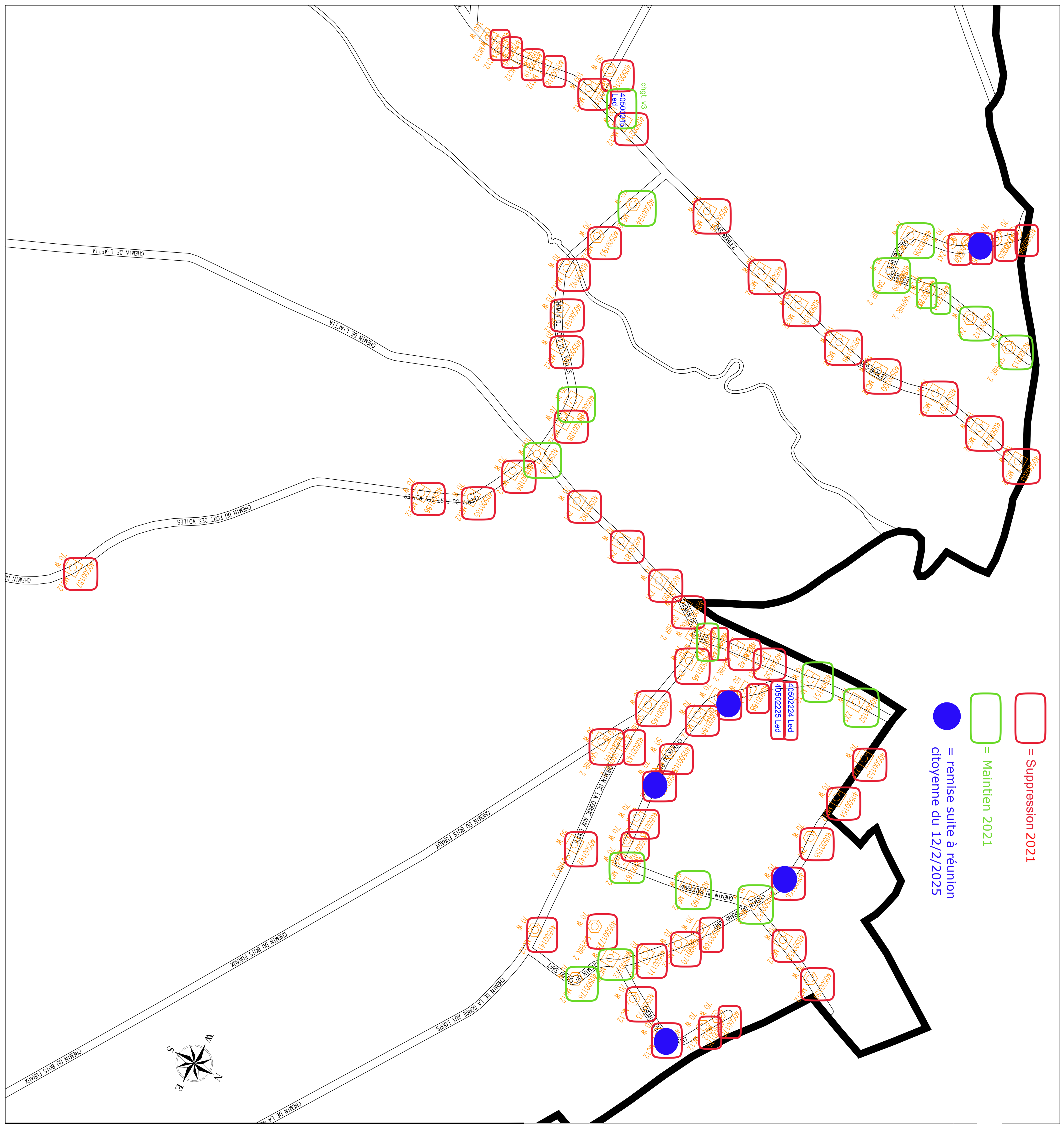
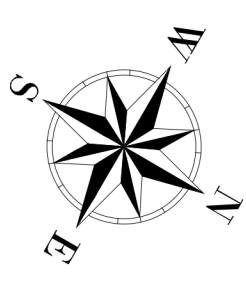
- Il y a eu plusieurs demandes de remettre de l'éclairage car il n'y a pas de trottoirs, et que les voitures ne peuvent pas se croiser
- Il y a également un sentiment d'insécurité pour les enfants qui rentrent de l'école

Chemin de la Coquière

- Demande de remise de luminaires pour des questions de sécurité



-  = Suppression 2021
-  = Maintien 2021
-  = remise suite à réunion
citoyenne du 12/2/2025



Commune de Chaumont-Gistoux

Localité diverses

Rues diverses

AGW EP 2021

ID Powalco :	Flux :
-	

Activité(s) :	Section(s)/Diamètre(s) :	Longueur(s) :	Tension(s)/Pression(s) :
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Modifié le :	Modification(s) :	Approuvé par :
-	-	-
-	-	-
-	-	-

PROJET		Echelle(s) :	1/2500
		Date :	24/11/2020
HCTM	5	Dessiné par :	AMO
		Etudié par :	JSO
Vérifié par :		Dossier lié : /	
		Signature	